



## Section Européenne Anglais Voie Générale

La section Européenne propose à des élèves motivés de développer leurs compétences en anglais et leurs connaissances de la culture des pays étrangers anglophones.

L'objectif d'une section européenne est également de favoriser la mobilité européenne et internationale et de pouvoir suivre des cours en langue anglaise dans le supérieur.

Deux heures d'enseignement supplémentaires sont dispensées par semaine. En Seconde, 1 heure d'anglais+1 heure de discipline non linguistique (DNL) histoire-géographie puis 2 heures de DNL en Première et en Terminale.

Il s'agit de suivre les cours d'une matière, histoire-géographie, en anglais. L'oral et la communication sont privilégiés en pratiquant l'anglais dans un contexte autre que le cours de langue et en variant les supports d'activités langagières.

La compréhension orale et écrite, et l'expression sont travaillées à partir :

- Extraits de films, de journaux télévisés,...
- présentation analyse d'articles de presse anglo-saxonne, cartoons,...
- Publicités, discours,...
- jeux de rôle, débats,...

Le but est d'obtenir l'indication section européenne. Pour l'obtenir il faut :

- avoir obtenu une note égale ou supérieure à 12 sur 20 à l'épreuve de contrôle continu de la langue vivante de la section ;
- avoir obtenu une note égale ou supérieure à 10 sur 20 à une évaluation spécifique de contrôle continu visant à apprécier le niveau de maîtrise de la langue acquis au cours de la scolarité en section européenne.



**NB** : Les points au-dessus de la moyenne de l'oral de D.N.L. comptent alors pour le calcul de la moyenne générale. L'évaluation spécifique de contrôle continu prend en compte :

- le résultat d'une interrogation orale de langue, qui a lieu à la même période que les autres épreuves de contrôle continu de la classe de terminale, comptant pour 80 % de la note globale ;

- la note sanctionnant la scolarité de l'élève dans sa section au cours de la classe de terminale, qui compte pour 20 % de la note globale.

Source: Bulletin Officiel de l'Education Nationale, Décembre